

académie
Strasbourg



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haut-Rhin



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Monsieur le président de l'université de
Strasbourg,
Monsieur le directeur de l'ESPE,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeurs
pédagogiques des établissements spécialisés,
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de
SEGPA
s/c de madame ou monsieur le principal,
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles
élémentaires et préélémentaires
**Pour communication aux enseignants de leur
établissement (y compris ceux
momentanément en congé)**

Division
du 1^{er} degré

Bureau de la gestion
collective

Dossier suivi par
Aline MARECHAL

Implantation
Cité administrative
Bâtiment D
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 86 65
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
21, rue Henner
B.P.70 548
68021 Colmar cedex

Objet : 7^{ème} appel à candidature sur un poste à exigence particulière

Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription passeront devant une commission d'entretien.

Suite aux entretiens, cette commission établira un classement des candidats par ordre de préférence selon des critères permettant la meilleure adéquation poste - personnel. Cette liste classante ne sera valable que pour un poste à profil précis, et seulement pour l'année en cours.

A noter que le poste d'origine est réservé à l'enseignant assurant ces fonctions pendant un an maximum, sous réserve que l'enseignant en fasse la demande.

➤ Poste EEPU Cour de Lorraine – Pratique vocale à Mulhouse

Cet enseignant devra disposer de compétences relationnelles et musicales reconnues pour assurer un enseignement vocal renforcé de qualité, en vue d'un dispositif de classe à horaires aménagés musique (CHAM vocale).

Fonctions/activités :

- Assurer un enseignement musical renforcé : technique vocale et chant choral.
- Participer au développement et au suivi du projet de classe CHAM vocale.
- Développer une articulation dynamique avec les structures institutionnelles et associatives locales : corps d'inspection, écoles, collège, Conservatoire, Centre socioculturel, Opéra du Rhin, structures ou ensembles artistiques et musicaux..., en relation avec le coordonnateur du réseau REP+ et les directeurs d'école.

Compétences et qualités requises :

- Culture et pratique musicale attestées
- Expérience de direction de chœur, intérêt pour la pratique vocale
- Sens de la pédagogie de projet avec des partenaires extérieurs
- Sens des relations humaines, de l'organisation, de la coordination, du travail en équipe.

Implantation du poste : école élémentaire Cour de Lorraine : 3b, rue des Frères Lumière, Mulhouse. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur KOZLIK, I.E.N. de la circonscription de Mulhouse 3 – 03.89.33.31.82.

➤ **ULIS Pro – Lycée Bugatti d’Illzach**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme FORGET, IEN en charge de l’ASH, au 03.89.21.63.20.

➤ **Unité pédagogique d’élèves arrivants allophones (UPE2A) :**

- **EPU Nordfeld MULHOUSE 2 (poste à 50%) MULHOUSE 2**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame ZIMMER, I.E.N de la circonscription de Mulhouse 2 – 03.89.32.95.40.

➤ **Conseiller pédagogique EPS – Circonscription de THANN**

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire du CAFIPEMF EPS.

Fonctions à exercer :

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d’écoles, contrats de réussite..)
- seconder l’IEN dans son rôle d’information
- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d’évaluation
- mettre en œuvre des partenariats

Compétences demandées :

- bonne connaissance de l’institution scolaire, capacité d’analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l’écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser, planifier
- bonne maîtrise de l’outil informatique
- disponibilité

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme RAUSCHER – IEN de la circonscription de Thann – 03.89.37.74.50.

➤ **Direction d’école en Réseau d’Education Prioritaire Renforcé (REP+) :**

- **EMPU Saint Exupéry – MULHOUSE 2**
- **EPU Brant COLMAR**

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire de la liste d’aptitude de directeur d’école de 2 classes et plus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l’inspecteur de la circonscription concernée.

➤ **Dispositif « plus de maîtres que de classes » : EPU Centre Wittelsheim (la nomination est uniquement à titre provisoire, pour un an)**

Mission définie dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes », paru au BO n°3 du 15 janvier 2013, dans la circulaire 2012-201 du 18-12-2012.

Références et ressources : <http://eduscol.education.fr/cid72849/-plus-de-maitres-que-de-classes.html>

Le maître supplémentaire vient en appui de ses collègues dans la classe dans le cadre d’un projet d’école actualisé. Ses actions seront prioritairement centrées sur l’acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.

En fonction des besoins identifiés des élèves, elles pourront revêtir des formes pédagogiques innovantes. Elles engagent l’ensemble de l’équipe enseignante. Le maître supplémentaire n’est aucunement chargé d’une mission de coordination. Il évite dans ses interventions tout saupoudrage et toute dispersion de l’action pédagogique.

Compétences :

- connaître les processus d’apprentissage.
- posséder une bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l’écriture et de la numération.
- savoir prendre en compte les besoins divers des élèves, identifier leurs obstacles potentiels.
- savoir travailler au sein du collectif de la classe avec des aménagements (différenciation pédagogique).
- savoir s’adapter et travailler de manière collaborative en équipe.
- s’impliquer dans la recherche de nouvelles démarches et modalités d’apprentissage.

Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat, qu’il exerce déjà dans l’école souhaitée ou non. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame PERPINA – I.E.N de la circonscription de Wittelsheim – 03.89.55.37.95

➤ **Classe d'accueil temporaire : EEPU Matisse MULHOUSE 1**

Cette classe accueille des élèves en rupture avec le milieu scolaire. Il s'agit de restaurer l'envie d'apprendre en lien avec des intervenants d'autres organismes (P.J.J.).

Une expérience de prise en charge des enfants et des adolescents en grande difficulté est souhaitée.

Ce poste convient à un enseignant spécialisé, titulaire du CAPSAIS, du CAEI ou du CAPA-SH, quelle que soit l'option.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme GANZITTI – I.E.N de la circonscription de Mulhouse 1 – Tél. : 03.89.33.31.76.

➤ **Poste Langue et culture régionale :**

- **EEPU Frères Grimm Volgelsheim ANDOLSHEIM**
- **EMPU Erables MULHOUSE 3**
- **EEPU Pierrefontaine MULHOUSE 1**
- **EEPU Henri Matisse MULHOUSE 1**
- **EEPU Bartholdi RIEDISHEIM**

Il s'agit de postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand) : le candidat assurera, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement **en allemand et en français** (exemple : lundi : allemand - mardi : français...). Ce type de poste s'adresse :

- aux enseignants n'ayant jamais exercé dans l'enseignement bilingue.

- aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cinq années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire.

Les candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, **passeront devant une commission d'entretien départementale** qui évaluera leurs compétences linguistiques. Les candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien. **La commission affectera les candidats ayant eu un avis favorable à l'exercice sur un poste Langue et Culture Régionale, en fonction de leur barème.**

Modalités de candidature

Les candidats à ce poste enverront une copie de leur dernier rapport d'inspection, ainsi qu'une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis, à *i68d1@ac-strasbourg.fr*

Pour le vendredi 26 juin, délai de rigueur.

➔ La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que **tout enseignant qui postule à un poste à profil, et qui se verrait classé par son barème en première position, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**

p. la directrice académique,
l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint
à la directrice académique



Martin ARLEN